

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 novembre 2020  
Régulièrement convoqué le 13 novembre 2020

Le 19 novembre 2020 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE : Adjoints au Maire. Mme Danièle JALAT, M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Pauline CABANE, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Mathilde CONTAT, M. Laurent MILAZZO, Mme Catherine AUTAJON, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Nicolas DELOLY (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON)

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

## 2.02 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2019

**Monsieur Karim OUMEDDOUR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport du Maire annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau est présenté chaque année en Conseil Municipal.

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- un nombre total d'abonnés de 15 486, en hausse de +1,70 % par rapport à 2018 ;
- un rendement hydraulique de 86,39 %, en hausse (85,25 % en 2018) ;
- les principaux travaux réalisés en direct par la ville de Montélimar en 2019 (renforcements et extensions de réseaux, remplacement de réseaux anciens) représentent un montant de 2 725 348,95 € TTC ;
- la baisse du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable de -0,33 % entre 2019 et 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 14 octobre 2020,



Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

**DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2019 du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 20 novembre 2020

Pour le Maire, par délégation  
L'Adjoint au Maire

Karim OUMEDDOUR

